

**Présent(e)s :**

Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Stéphanie MORVAN – Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – René CHEVER – Marie ROBAIL – Graziella LIGUINEN

**Absent(s)/excusé(s) :**

Pascal MOGUEROU  
Baptiste MESSAGER donne procuration à René CHEVER

**Ordre du jour**

**1) Dissolution du SIMIF**

La dernière réunion du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finisère aura lieu dans 15 jours : les délibérations des Conseils Municipaux sont attendues pour valider la dissolution du Syndicat. Approuvé à l'unanimité (13 voix).

**2) Approbation des charges 2024 associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé**

**Bilan 2023**

Poste	Entretien des sentiers (manuel et mécanisé)	Entretien des parcelles communales	Balisage	Inventaire dégâts Ciaran	Travaux spécifiques
Nb d'heures	248h (215h prévues)	6h (30h prévues)	1h (10h prévues)	39h30	-
Coût (26€/h)	6448 € (5 590 € prévus)	156 € (780 € prévus)	26 € (260 € prévus)	-	-

2023 : 248h réalisées (215h revues : changement avec le passage de la tempête CIARAN en particulier)

Poste	Entretien mécanisé	Entretien manuel	Balisage	Total
Nombre d'heures	85 h	130 h	20 h	235h
Coût (30€/h)	2 550 €	3 900 €	600 €	7 050 €

2024 : Nombre d'heures proposées : 235h pour un coût de 7 050 €.

Travaux validés : réfection totale de la passerelle du Tro Traon Ker, réfection des circuits VTT 14 et 15 entre Guernos Bian et Poulfanc. Subventions : 79% par Morlaix Communauté (640 € de reste à charge pour la commune). Cahier des charges approuvé à l'unanimité (13 voix).

**3) Information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**

Conformément à la loi du 10 mars 2023 qui a créé les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR), la commune doit établir une cartographie des secteurs propices à l'installation de ces énergies renouvelables. Cette cartographie donnera lieu à une concertation du public (en mairie du 4 au 21 mars avec une permanence spécifique le 18 mars de 9h à 12h) et une délibération au Conseil Municipal du 28 mars prochain.

**Arrivée de Stéphanie MORVAN**

Choix de la Commission Environnement de prioriser sur la commune l'énergie hydraulique (4 secteurs) et l'énergie solaire (panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures de la commune). Pour l'énergie éolienne, cela est plus complexe car les sites éoliens doivent être séparés de plus de 500m des habitations : peu d'endroits possibles sur la commune : énergie exclue. Exclusion de la méthanisation.

#### 4) Subventions 2024 associations

La Commission Association propose au conseil municipal des subventions en lien avec les dossiers reçus.

Les conseillers municipaux concernés par les conseils d'administration de l'une de ses associations n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : Marie-Anne GUILLERM pour la FNACA, Aline COAT pour le Pétanque-Club, René CHEVER pour l'Amicale des Monts d'Arrée et Laurent FONTANIER pour Ploun' Patrimoine.

Chaque proposition a été adoptée à l'unanimité (14 voix pour les associations dont aucun conseiller n'est membre, 13 pour les autres). En ce qui concerne l'Amicale et l'APE du collège, les dossiers sont arrivés en retard et n'ont pas été présentés en commission mais étudiés directement par les conseillers municipaux. Une attention sur les dates devra être portée par ces associations la prochaine fois.

Note : Camera Obscura : versement subvention pour le festival « La tête, l'œil et le cœur ».

Pour les associations en lien avec le collège (Association Sportive, APE...), le Conseil municipal déplore être la seule commune qui leur octroie des subventions. Les élèves du Collège viennent aussi d'autres communes : Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Le Cloître-Saint-Thégonnec... Et Plounéour-Menez n'est que la 3<sup>e</sup> commune en termes de contingent d'élèves présents au collège.

Pour Ploun'Patrimoine : un travail gigantesque a été réalisé par les bénévoles (avec leur matériel, leur carburant, leur chaîne de tronçonneuse...) pour réouvrir les chemins communaux après la tempête CIARAN. Sans eux, la Printanière et le Tro Menez Are auraient été compromis. Le Conseil leur attribue une subvention exceptionnelle.

Noms des associations	Subventions 2023	Demandes 2024	Subventions 2024
A Mi-Chemins	1 000	1 000	1 000
APE Ecole Jules Ferry	1 000	1 000	1 000
Artatak	600	500	500
Association des propriétaires des installations individuelles ou collectives d'adductions d'eau	Pas de demande	250	250
Association sportive du Collège des Monts d'Arrée	400	520	300
Badminton Plouneour-Menez	400	250	250
Football Club Gars du Roc'h	1 000	1 100	1 000
FNACA	400	400	400
Hent Telenn Breizh	300	300	300
La Vache Luthière	600	500	500
L'O Belle	1 000	1 200	1 000
Pétanque Club Plouneour-Menez	1 000	1 000	1 000
Société de Chasse	Pas de demande	500	500
Tabula Rasa	1 000	1 200	1 000

Noms associations	Subventions 2023	Demandes Subvention 2024	Subvention 2024
Arvorig Cercle d'Escrime	-	Entre 2054 et 9 900 €	0
Association Groupement d'eau de Kerguz	-	500	500
Camera Obscura festival "La tête, l'œil et le cœur"	-	1 500	1 500 (Ouverture du festival)
Amicale des Monts d'Arrée	600	600	600
APE du Collège des Monts d'Arrée	500	900	900
Ploun Patrimoine – Subvention exceptionnelle suite tempête CIARAN			500
Eaux et Rivières de BRETAGNE	200		200
Les Utopistes en action	500		500

#### 5) Subvention Association Maires de France, Maires Ruraux

Association Maire de France 475 €.

Association des Maires Ruraux du Finistère 130 €.

Subventions votées à l'unanimité.

#### 6) Salle de Sport

Le gymnase devait être classé en catégorie 5 pour un établissement recevant du public : jauge maximale de 167 personnes (hors événement sportif). Si besoin de réunir plus de personnes (foires aux puces, loto, repas...) il fallait faire une demande de dérogation. Les dérogations ont toutefois un caractère exceptionnel et les délais d'instruction sont relativement longs. Décision de passer le gymnase en catégorie 3 : jauge à 670 personnes. Cela implique des modifications sur 3 lots :

- Avenant lot 3 couverture : Entreprise VASSELET Pleyber-Christ - Montant du marché 168 180,17 € HT Proposition avenant (Remplacement lanterneaux d'éclairage en dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et chaleur) de 3 475,41 € (+ 2,07 %) portant le marché à 171 655,58 € HT.
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures : Entreprise LAROCHE Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : Montant du marché 31 497,34 € HT. Avenant n° 2 - Changement 3 portes en coupe-feu ½ heure 968,90 €. Le nouveau montant du marché est donc de 33 569,99 € HT.

- Lot n° 10 – Electricité – Entreprise SQUIBAN Plougastel-Daoulas. Montant du marché 35 945,34 € HT. Proposition avenante de 285,40 € (0,88 %) portant le marché à 33 116,14 € HT.
- Contrôle technique : SOCOTEC Constructions BREST. Montant mission de base : 5 540,00 € HT – Avenant pour prestations de passage de la 5ème à 3ème catégorie. Avenant de 950 € (+ 17,15 %). Le nouveau montant du marché est donc de 6 490,00 € HT.

Au total 5579 € de plus : coût faible pour le gain que cela permet pour ce bâtiment.

Une porte supplémentaire est prévue dans la réserve à 1103,75€.

Modifications adoptées à l'unanimité.

#### **7) Demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère pour mobilier bibliothèque - retiré de l'ordre du jour- délai dépassé**

#### **8) Instauration prime pouvoir d'achat pour les employés communaux.**

Vote à l'unanimité de la délibération suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 février 2024.

#### **9) Questions diverses**